



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 8 décembre 2023 — N° 90

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire du glissement de terrain de Tourelle.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Aphasie Rive-Sud.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Ginette Faucher.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de souligner la générosité des citoyens de la circonscription d'Abitibi-Est.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime.

8 décembre 2023

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme L'École et les arts.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-François Ménard.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner l'anniversaire de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi—Perkins.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Normand L'Écuyer.

À 9 h 52, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

8 décembre 2023

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 48 Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 48.

M. Poulin (Beauce-Sud) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 498 Loi proclamant la Journée nationale de l'érable

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 498.

Dépôts de documents

Mme Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

(Dépôt n° 1204-20231208)

8 décembre 2023

Mme Proulx, ministre du Tourisme, dépose :

Le plan stratégique 2023-2025 de la Société du Centre des congrès de Québec;
(Dépôt n° 1205-20231208)

Le plan stratégique 2023-2027 de la Société du Palais des congrès de Montréal.
(Dépôt n° 1206-20231208)

M. Julien, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, dépose :

Le tableau synthèse 2021-2022 du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;
(Dépôt n° 1207-20231208)

Le tableau synthèse 2022-2023 du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.
(Dépôt n° 1208-20231208)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 66 concernant les espaces de stationnement du futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 novembre 2023 par Mme Nichols (Vaudreuil);
(Dépôt n° 1209-20231208)

La réponse à la question écrite n° 69 concernant l'accessibilité des traitements de la lipodystrophie par agent de comblement pour les patients atteints du virus de l'immunodéficience humaine, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 novembre 2023 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques).
(Dépôt n° 1210-20231208)

8 décembre 2023

Mme la présidente dépose :

Une lettre que lui a adressée la commissaire à l'éthique et à la déontologie, Me Ariane Mignolet, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 7 décembre 2023 concernant le dossier d'enquête ayant mené au rapport sur monsieur Claude Surprenant, ancien député de Groulx;

(Dépôt n° 1211-20231208)

La copie d'une lettre qu'elle a adressée à Me Rady Khuong, vice-présidente de la section juridictionnelle de la Commission d'accès à l'information, la désignant pour remplir les fonctions de présidente par intérim de cette même commission à compter du 6 janvier 2024, conformément à l'article 108 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, et après consultation du premier ministre, du chef de l'opposition officielle, du chef du deuxième groupe d'opposition et du chef du troisième groupe d'opposition.

(Dépôt n° 1212-20231208)

Puis, elle dépose une décision du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 7 décembre 2023 :

Décision 2301 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député.

(Dépôt n° 1213-20231208)

Dépôts de pétitions

M. Bélanger (Orford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 162 citoyens et citoyennes, concernant le déversement des eaux de lixiviation américaines dans le lac Memphrémagog et son bassin versant.

(Dépôt n° 1214-20231208)

8 décembre 2023

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 778 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une visibilité accrue de la diversité sexuelle et de genre et des configurations familiales dans le matériel scolaire.

(Dépôt n° 1215-20231208)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, elle dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 749 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une visibilité accrue de la diversité sexuelle et de genre et des configurations familiales dans le matériel scolaire.

(Dépôt n° 1216-20231208)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 104, 104.1 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), madame Geneviève Ouimet, cheffe d'équipe, Service des sinistres, Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, soit nommée, suivant la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information établie par règlement du Bureau de l'Assemblée nationale, membre de la Commission d'accès à l'information, affectée à la section juridictionnelle, pour un mandat de cinq ans à compter du 8 janvier 2024 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

8 décembre 2023

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de Mme Geneviève Ouimet comme membre de la Commission d'accès à l'information affectée à la section juridictionnelle.

(Dépôt n° 1217-20231208)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote électronique requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **180** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 104, 104.1 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), monsieur Steeven Plante, inspecteur, Autorité des marchés financiers, soit nommé, suivant la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information établie par règlement du Bureau de l'Assemblée nationale, membre de la Commission d'accès à l'information, affecté à la section de surveillance, pour un mandat de cinq ans à compter du 16 janvier 2024 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

8 décembre 2023

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de M. Steeven Plante comme membre de la Commission d'accès à l'information affecté à la section de surveillance.

(Dépôt n° 1218-20231208)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote électronique requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 181 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

En tout respect pour la personne qui occupe ce poste, que l'Assemblée nationale constate que la fonction de lieutenant-gouverneur n'a pas de légitimité démocratique et que ses origines nous rappellent une période coloniale de notre histoire qui n'a plus d'ancrage dans le Québec moderne;

QU'elle prenne acte du très faible attachement des Québécoises et des Québécois envers les institutions monarchiques;

QUE l'Assemblée nationale évoque le souhait que le poste du lieutenant-gouverneur soit remplacé par une institution démocratique.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

8 décembre 2023

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **182** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Ghazal (Mercier), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue les milliers de bénévoles de la Guignolée des médias à travers le Québec, les partenaires médias et les porte-paroles;

QU'elle souligne que depuis 2001 les Québécois et les Québécoises font preuve de générosité exceptionnelle;

QU'elle souligne que plus de 4,6 millions de dollars ont été distribués en 2022 aux bénéficiaires des organismes d'aide alimentaire;

Enfin, que l'Assemblée nationale invite les Québécois et Québécoises à faire preuve de générosité et de solidarité les uns envers les autres en cette période des fêtes dans un contexte difficile pour de nombreux concitoyens.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

8 décembre 2023

M. Boulet, ministre du Travail, propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que l'industrie de la construction est un secteur névralgique pour plusieurs activités essentielles comme l'éducation, la santé, le logement et les projets industriels, représentant 7 % du PIB québécois;

QU'elle souligne que l'industrie de la construction fait face à des enjeux majeurs, dont le manque de main-d'œuvre et le besoin d'augmenter la productivité;

QU'elle reconnaisse la nécessité de l'adapter aux réalités actuelles incluant les meilleures pratiques et les nouvelles technologies;

QU'elle convienne que des changements sont nécessaires pour assurer la continuité de certains travaux sans toutefois faire de compromis sur leur qualité ou sur la formation en sécurité et santé au travail;

QU'elle réitère qu'une formation rigoureuse est essentielle à la pleine santé et sécurité d'une main-d'œuvre qualifiée;

QU'elle réitère que l'accès des groupes sous-représentés à l'industrie et le développement des compétences sont des facteurs qui permettront d'attirer un bassin additionnel de travailleuses et travailleurs;

Par conséquent, que l'Assemblée nationale reconnaisse qu'une modernisation de l'industrie de la construction s'impose, en concertation avec les travailleurs et les partenaires du secteur de la construction.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

8 décembre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, M. Marissal (Rosemont), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale se déclare solidaire de l'athlète et joueur de hockey Marc-André Fleury, qui a choisi de porter un masque rendant hommage aux racines autochtones de sa conjointe, malgré l'interdiction de la Ligue nationale de hockey;

QU'elle rappelle que le port de ce masque a eu lieu lors de la soirée Héritage des Premières Nations, pourtant organisée par la Ligue nationale de hockey ce qui rend incohérente son interdiction;

QU'elle rappelle que ce masque a été conçu par l'artiste autochtone Cole Redhorse Taylor;

QU'elle invite la Ligue nationale de hockey à œuvrer pour une plus grande expression de la diversité au sein du circuit Bettman.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 183 en annexe)

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0

8 décembre 2023

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 39 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux à 15 heures.

La motion est adoptée.

À 12 h 49, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne à 15 heures pour permettre la tenue d'une séance extraordinaire à la demande du premier ministre.

La Présidente

NATHALIE ROY

8 décembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Geneviève Ouimet soit nommée membre de la Commission d'accès à l'information affectée à la section juridictionnelle :

(Vote n° 180)

POUR - 107

Abou-Khalil (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)
		Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)		Lefebvre (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)		St-Pierre Plamondon (PQ)
		Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Cadet (PLQ)	Gronin (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	
Champagne Jourdain (CAQ)			
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)	
Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cicccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)	

8 décembre 2023

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Steeven Plante soit nommé membre de la Commission d'accès à l'information affecté à la section de surveillance :

(Vote n° 181)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)		(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Groncin (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Dubuc)
	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Hull)
Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	Zaga Mendez (QS)
	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	Zanetti (QS)

8 décembre 2023

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 182)

POUR - 100

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dionne (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
	Dorismond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)			Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)			St-Louis (CAQ)
			St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Malette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Gronin (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	Zaga Mendez (QS)
Cicccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)

8 décembre 2023

Sur la motion de M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, M. Marissal (Rosemont), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 183)

POUR - 99

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)	